

M. MACE : Comme beaucoup de nos bureaux régionaux, celui de Vancouver, par exemple, est situé au coeur de la ville; or cette région comprend également l'hôpital Shaughnessy et l'hôpital George Derby. Dans ce cas, il se fait passablement de déplacements au sein d'une même région et le plus commode est d'utiliser des voitures de tourisme.

Un certain nombre de voitures du ministère sont utilisées par des personnes qui voyagent continuellement, mais le plus grand nombre de déplacements se font dans des autos qui appartiennent à nos employés. Nous dédommageons ces derniers à tant du mille parcouru.

M. LALONDE : Nous avons pour pratique de prêter une voiture du ministère, disons, à nos agents du bien-être, seulement lorsqu'ils déclarent qu'ils ne peuvent se payer une voiture à eux. Quand nos représentants officiels (j'entends par là les personnes qui voyagent passablement pour notre compte) possèdent une voiture ou qu'ils peuvent s'en procurer une, nous leur allouons tant du mille. Nous n'avons pas décidé d'acheter plus de voitures, mais il nous en faut néanmoins un certain nombre pour faire la navette entre les bureaux régionaux et nos institutions, et c'est ce que M. Mace vient d'expliquer.

M. ROGERS : Je comprends, mais si vous engagiez un agent du bien-être en ce moment, exigeriez-vous qu'il fournisse son auto ?

M. LALONDE : Nous n'en ferions pas une condition. La question ne se pose même pas au moment de l'embauchage : nous ne nous intéressons qu'à la compétence des candidats. Qu'ils possèdent ou non une auto ne change rien à l'affaire, car il leur faut quand même réussir aux concours. Nous ne refusons pas un candidat heureux sous le prétexte qu'il ne possède pas d'auto. Nous lui demandons, après l'avoir pris à notre service, s'il peut se procurer une automobile, étant donné qu'il devra voyager passablement, et nous lui offrons de défrayer ses déplacements à tant le mille. Voilà pour le cas où l'employé peut s'acheter une voiture. S'il ne le peut pas, nous lui fournissons un véhicule du ministère.

M. HERRIDGE : Quelle proportion de vos employés ne sont pas, ou disent qu'ils ne sont pas en mesure de se procurer une voiture ?

M. MACE : Je crois que la proportion est plutôt faible, monsieur. Comme vous le savez, le poste d'agent du bien-être des anciens combattants est assez bien coté. Sauf erreur, la plupart de ces agents possèdent leur propre voiture. Je ne connais pas la situation à fond, car le problème se pose au niveau des districts et je ne suis pas assez au courant des détails pour vous donner une réponse précise, mais M. Parliament pourra vous expliquer cela quand il viendra témoigner au Comité.

M. LALONDE : Je pense, monsieur Herridge, que vous trouverez réponse à votre question dans la prévision budgétaire concernant le crédit suivant, le n° 450 (frais de voyage du personnel : \$165,000 par an). Comparez ce chiffre à celui des frais de voyage du bureau central; vous verrez que ce dernier n'est que de \$27,000. La majeure partie des \$165,000 est destinée aux dépenses de voyage du personnel du bien-être et vise les allocations à tant le mille. Vous avez là un aperçu de l'ensemble.

M. ORMISTON : Y a-t-il des variantes dans les allocations à tant le mille ?

M. MACE : Au sein du ministère ?